

## **Avis adopté**

Séance plénière du 11 octobre 2023

### *10 préconisations pour le pouvoir d'achat en Outre-mer*

#### **Déclaration du groupe CFTC**

Le projet d'avis que nous soumettent Ghislaine Arlie et Véronique Biarnaix-Roche, au nom de la délégation des Outre-mer, présente aux yeux de la CFTC plusieurs intérêts, tant pour ce qui concerne les constats qu'il dresse que pour les préconisations qu'il avance.

D'abord, il insiste sur la situation explosive dans laquelle se trouvent les Outre-mer du fait de la crise du pouvoir d'achat et invite à y remédier de toute urgence afin d'éviter de nouveaux mouvements sociaux. C'est pourquoi, ses auteurs ont tenu à inscrire leur travail dans le droit fil de celui réalisé en 2020 pour le compléter et l'actualiser, avançant des solutions applicables immédiatement et d'autres sur les moyen et long termes. Ce faisant, c'est davantage au pouvoir de vivre dignement des populations ultra-marines qu'il s'intéresse qu'à leur pouvoir d'achat stricto sensu.

Ensuite, cet avis montre que la crise traversée par les Outre-mer est celle d'un système économique. Après avoir défini les contours d'un nouveau paradigme « plus dynamique et durable, véritablement ancrée dans les territoires, et plus respectueuse de son environnement », le texte appelle à s'attaquer à tous les facteurs qui sont à l'origine de cette crise, à commencer par le manque d'emplois, la faiblesse des revenus et l'insuffisante production locale.

Enfin, l'avis parvient à proposer un diagnostic d'ensemble de la situation dans laquelle se trouvent les Outre-mer en soulignant les points communs, tout en prenant en compte la spécificité de chaque territoire.

La CFTC est cependant dubitative quant à la préconisation 3 ; de nombreuses études montrent, en effet, que les exonérations de cotisations sociales n'ont jamais contribué à la création ni même à la sauvegarde d'emplois.

Parmi les préconisations que la CFTC soutient figurent la 2 en faveur de « la mise en application en Outre-mer de l'ensemble des accords nationaux et des conventions collectives antérieurs à 2017 » : il s'agit, en effet, d'une des revendications récurrentes formulées par les syndicats CFTC sur place.

Pour finir la préconisation 7 paraît également, particulièrement appropriée à la situation en ce qu'elle concilie les trois dimensions du développement durable : le social, l'environnement et l'économie.

La CFTC a voté en faveur de l'avis.